

TRAITÉ CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN

« L'argumentaire du PS va devenir un modèle de mensonge en politique »



Les adhérents du Parti socialiste ont donc finalement tranché en faveur du « oui » au traité constitutionnel européen. Au terme d'une campagne d'une rare intensité, 58 % des 93 000 votants (sur 120 000 adhérents) ont accordé leur soutien à la position défendue par le Premier secrétaire, François Hollande, et un « présidentiable » en puissance, Dominique Strauss-Kahn. Lionel Jospin, qui a également fait campagne pour le « oui », se révèle plus que jamais en phase avec les militants de son parti. Mais la rhétorique utilisée dans les débats a déjà montré ses faiblesses. Raoul Marc Jennar, chercheur en science politique et auteur d'*Europe, la trahison des élites* démonte les mensonges de l'argumentation des ténors socialistes.

page 2

Les arrières-pensées de l'affaire Al Manar

TRIBUNES LIBRES
INTERNATIONALES

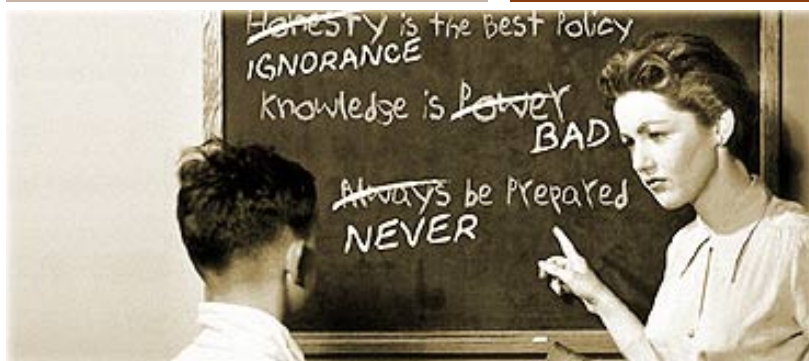
Le président du CSA, Dominique Baudis, reconnaît que la chaîne libanaise Al Manar n'enfreint pas la loi française. Il faut donc changer la loi pour pouvoir l'interdire. Selon Roger Cukierman, président du Crif, plus qu'un programme antisémite, c'est la chaîne du Hezbollah qu'il faut bannir, pour préserver la France des « mauvaises fréquentations » et prévenir sa dégénérescence physique.

page 10

REPÈRE : 4 DÉCEMBRE 1984

Morts dans l'indifférence à Bhopal

« C'est bien triste, mais on s'en fout, non ? », déclare (filmé à son insu) le PDG du groupe chimique Union Carbide (aujourd'hui Dow Chemical) à propos de la catastrophe qui s'abat dans la nuit du 3 au 4 décembre 1984 sur la ville de Bhopal, en Inde. Vers minuit, une fuite de méthyl iso-cyanate (MIC) se produit à l'usine de pesticides Union Carbide - située au beau milieu d'un bidonville. 4 000 personnes meurent asphyxiées tandis que plus de 200 000 autres sont atteintes et deviennent aveugles ou handicapés à vie. Le lendemain matin, la maison mère aux États-Unis interdit aux responsables de l'usine de révéler la composition (brevetée) du produit qui s'est échappé, empêchant l'administration d'un remède salvateur. À ce jour, la catastrophe a fait entre 16 000 et 20 000 morts. Union Carbide fera tout pour échapper à ses responsabilités et les indemnités traîneront pendant plus de 15 ans. Elles ne sont pas encore terminées... le site abandonné par l'entreprise est aujourd'hui une décharge toxique à ciel ouvert et ce sera au contribuable indien de payer les 25 millions de dollars du nettoyage. ■



USA : L'INÉDUCATION SEXUELLE TRIOMPHE

Un rapport réalisé par les services du Représentant Démocrate de Californie, Henry A. Waxman, révèle que le soutien accordé par l'administration Bush aux programmes d'éducation sexuelle favorisant l'abstinence (900 millions de dollars en 5 ans) véhiculent de graves erreurs scientifiques. On y enseigne notamment que l'avortement mènerait à la stérilité voire au suicide, que les préservatifs ne protègent pas du sida, que la moitié des adolescents homosexuels auraient contracté ce virus et que le fait de toucher les parties génitales d'un individu peut provoquer une grossesse. Sur 13 fascicules analysés par les rapporteurs, seuls deux ne comportaient pas de grossières erreurs ou de jugements purement subjectifs, tel que le fait de considérer un fœtus de 43 jours comme un « être doué de raison ». L'inefficacité des programmes promouvant l'abstinence est particulièrement critiquée en raison du fait que 61 % des lycéens diplômés ont déjà eu un rapport sexuel. Ce qui n'empêche pas l'administration néo-conservatrice de prévoir, pour 2005, un financement de 170 millions de dollars pour les programmes concernés. (Source : *Washington Post*, illustration : campagne ACLU 2002). ■

Traité constitutionnel européen

« L'argumentaire du PS va devenir un modèle de mensonge en politique »

Les adhérents du Parti socialiste français ont finalement tranché en faveur du « oui » au Traité constitutionnel européen. Au terme d'une campagne interne d'une rare intensité, 58 % des 93 000 votants (sur 120 000 adhérents) ont accordé leur soutien à la position défendue par le Premier secrétaire, François Hollande, et un « présidentiable » en puissance, Dominique Strauss-Kahn. Lionel Jospin, qui a également fait campagne pour le « oui », se révèle plus que jamais en phase avec les militants de son parti. Mais la rhétorique utilisée dans les débats a déjà montré ses faiblesses. Raoul Marc Jennar, chercheur en science politique et auteur d'*Europe, la trahison des élites* démonte les mensonges de l'argumentation des ténors socialistes.



Raoul Marc Jennar

Les partisans du « oui » au traité constitutionnel européen, singulièrement lorsqu'ils émanent de la social-démocratie et des Verts, ne répugnent pas à des manipulations du texte en lui faisant dire ce qu'il ne dit pas et en taisant ce qu'il dit.

L'argumentaire du PS en faveur du oui, intitulé « Le vrai/le faux sur le Traité constitutionnel » [1], fournit un catalogue de citations tronquées, d'omissions,

et de contrevérités. Il va devenir un modèle pour travaux universitaires sur le mensonge en politique.

Le livre de Strauss-Kahn [2], cette figure emblématique du libéralisme de gauche, invite à voter « oui » non pas à cause du texte, mais à cause de ce qu'on pourrait y ajouter le jour où on le changera. Voir en particulier les pages sur la démocratie où il n'hésite pas à affirmer que « *la Commission va devenir le gouvernement démocratique de l'Union* » - pages 41 à 47. Quand on sait que les électeurs n'ont aucune possibilité de sanctionner la Commission par leur vote, quand on sait que le Parlement européen, ni aujourd'hui, ni dans le cadre de la Constitution, ne peut imprimer de choix politiques à la Commission, on mesure l'inexactitude d'une telle affirmation.

Quant à l'appui de Jospin à ce traité constitutionnel, personne ne peut oublier qu'il fut, face au patronat qui fait des bénéfices et qui licencie, l'incarnation de l'Etat qui ne peut rien, qu'il fut, en France, le recordman absolu, toutes catégories, des privatisations et qu'il fut, à l'Europe, le soutien inconditionnel des politiques néolibérales proposées à l'OMC par Pascal Lamy. Le premier responsable du 21 avril ne peut faire autre chose que soutenir une Constitution qui lui ressemble.

Enfin, le chantage à la peur auquel se livrent ces sociaux-démocrates et ces écologistes est indigne de gens qui se disent de gauche. Une des valeurs de la gauche a toujours été de faire appel à la raison et à l'intelligence et non aux sentiments et aux passions. C'est la droite qui a toujours eu recours à l'argument « dites oui ou bien c'est le chaos. » En faisant appel à la peur, ceux qui usent de ce procédé signent ce qu'ils sont devenus.

Mon propos, en relevant quelques-uns - pas tous, loin s'en faut - des propos les plus mensongers est de m'appuyer sur le texte, rien que le texte, mais tout le texte, pour corriger ces erreurs volontaires de ceux qui sont contraints de mentir, espérant éviter que leur « oui » s'identifie au « oui » de Chirac, de Balladur, de Raffarin, de Sarkozy, de Madelin et du MEDEF et de la Table Ronde des Industriels Européens. On ne peut pas dire « non » à Raffarin en France et « oui » à la droite la plus agressivement néolibérale lorsqu'il s'agit de l'avenir de l'Europe.

« La Constitution sauvera les services publics en leur donnant, pour la première fois, une base légale » (Argumentaire PS oui, Aubry, Hollande, Jospin, Strauss-Kahn,...)

Ce n'est pas la première fois qu'un traité européen introduit, non pas la notion de service public, mais bien le concept de « service d'intérêt économique général. » Celui-ci est apparu dans le traité d'Amsterdam. On le retrouve à l'Article II-96 de la Constitution [3] : « *L'Union reconnaît et respecte l'accès aux **services d'intérêt économique général** tel qu'il est prévu par les législations et pratiques nationales, conformément à la Constitution, afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union* ».

La Constitution ne fournit aucune définition du « service d'intérêt économique général ». En revanche les documents de la Commission européenne (Notes de

2000, Livre Vert de 2003, Livre Blanc de 2004) sont éloquentes : les pouvoirs publics ne peuvent créer des services d'intérêt économique général (SIEG) que si deux conditions sont remplies : a) que le marché (l'initiative privée) ne fournisse pas le service b) que ce SIEG respecte les règles de la concurrence.

Les partisans socialistes et Verts du « oui » n'hésitent à dire tantôt que le passage des mots « service public » aux mots « service d'intérêt économique général » n'est qu'un « glissement sémantique » (les Verts) et que SIEG « signifie service public dans le langage européen » (argumentaire PS-oui). Rien n'est plus faux, comme on vient de le voir. D'ailleurs, l'annexe 1 du Livre Blanc apporte sur ce point une clarification intéressante : « *les termes « service d'intérêt général » et « service d'intérêt économique général » ne doivent pas être confondus avec l'expression « service public »* » (p.23).

En outre, la Constitution précise en son Article III-166, 2 : « *Les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ou présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux dispositions de la Constitution, notamment aux règles de concurrence* ».

Enfin, le traité constitutionnel proclame que la liberté d'établissement et la liberté de circulation des services sont des « valeurs fondamentales » de l'Union européenne (article I-4). La proposition de directive déposée par le Commissaire européen Bolkestein sur « *les services dans le marché intérieur* » fournit la démonstration, confirmée par des experts de tous bords, que l'application intégrale de cette « valeur fondamentale » conduit à la disparition des services publics, de nos systèmes de sécurité sociale et du modèle européen de solidarité.

Avec cette Constitution, c'est la fin de la capacité des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux de procurer des activités de service auxquelles tous ont accès et dont les coûts sont mutualisés. Et l'impossibilité de créer des services publics européens. L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'OMC pourra s'appliquer totalement sans que les Etats ne puissent s'y opposer vu l'existence de cette Constitution.

« La 2e partie du traité, la Charte des droits fondamentaux, correspond au Préambule de la Constitution française et à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » (Strauss-Kahn, p. 33)

Dans le Préambule de la Constitution française (comme dans la Constitution belge, celle d'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, de Finlande, de l'Italie, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, de Suède), le droit au travail, le droit à un revenu minimum, le droit à un salaire minimum, le droit à une allocation de chômage, le droit à une pension de retraite, le droit à la couverture des soins de santé, à un logement décent sont garantis.

Dans la Constitution européenne, **ces droits ne figurent pas**. S'agissant de la santé et de la sécurité sociale, le texte « reconnaît et respecte » ce qui se fait dans les Etats. Sans plus. Ce qui n'engage à rien de la part de l'Union européenne. Le droit au travail devient le droit à en chercher. Ce qui est très différent.

L'Union européenne n'adhère pas à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) qui reconnaît ces droits sociaux collectifs. Par contre, elle adhère à la Convention européenne des Droits de l'Homme qui ne les reconnaît pas.

Il ne faut pas se laisser abuser par quelques paragraphes bien ronflants (comme l'article I-3). Cette Constitution contient ici et là des formules « tape à l'œil » qui n'engagent à rien juridiquement et qui sont vidées de tout sens par des dispositions contraignantes répétées systématiquement, comme par exemple, l'obligation de respecter « *la concurrence qui doit être libre et non faussée* ».

Strauss-Kahn manipule la présentation du texte pour le rendre acceptable.

« Le traité constitutionnel va donner au Parlement européen la capacité de prendre lui-même l'initiative de lois » (Hollande)

La Constitution réduit à néant ce mensonge : Article I-26, 2 : « *Un acte législatif de l'Union ne peut être adopté que sur proposition de la Commission, sauf dans les cas où la Constitution en dispose autrement* ».

Le monopole de l'initiative de la Commission est maintenu. Et la technique de la codécision tant vantée par les partisans du « oui » a pour effet que le Parlement européen ne peut modifier les textes soumis par la Commission que si celle-ci marque son accord.

« Le traité ne dit rien sur les orientations politiques que l'Europe doit prendre à l'OMC » (Strauss-Kahn, p. 97)

L'article III-314 qui introduit la politique commerciale commune et donc notre rôle à l'OMC, stipule : « *L'Union contribue conformément à l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs et à la réduction des barrières douanières et autres* ».

On se trouve clairement en présence d'un choix politique. Un choix politique dont même la Banque Mondiale remet en cause, aujourd'hui, l'efficacité pour la création d'emplois. Mais supprimer les restrictions aux investisseurs qui ne supportent pas les lois sociales, les lois environnementales, le respect des droits humains fondamentaux, c'est une exigence du MEDEF et des organisations patronales européennes.

La première tentative de supprimer les restrictions aux investissements étrangers directs porte un nom : Accord Multilatéral sur l'Investissement (A.M.I.). Strauss-Kahn y était d'ailleurs directement associé et soutenait cette démarche (voir ses réponses aux interpellations à l'Assemblée Nationale).

Si la Constitution est adoptée, il ne sera plus possible, comme l'a fait Jospin en 1998 sous la pression des associations, des syndicats, du PCF et des Verts, de dire que l'AMI doit être négocié non pas à l'OCDE, mais à l'OMC. Comme, depuis, la négociation a échoué à l'OMC, le patronat exige que l'AMI revienne

dans le cadre européen. D'où sa présence dans la Constitution. On mesure ainsi l'incohérence de ceux qui ont combattu l'AMI en 1998 et qui le soutiennent aujourd'hui.

« La victoire du « non » réduira durablement la capacité de l'Europe à peser sur les grandes affaires du monde » (Aubry, Argumentaire PS-oui, Hollande).

Mais quelle est cette capacité aujourd'hui ? Sans parler des régions du monde qui nous sont éloignées, en quoi intervenons-nous efficacement dans l'interminable conflit israélo-palestinien ? En quoi sommes-nous capables de donner du contenu à ce dialogue euro- méditerranéen dont on parle depuis 30 ans ? En quoi sommes-nous capables de régler le problème de Chypre ? Nous n'avons même pas été capables de régler un conflit entre l'Espagne et le Maroc à propos de quelques arpents de terre sur une île inconnue de tous ; c'est le Secrétaire d'Etat US Colin Powell qui s'en est chargé.

Est-ce que notre capacité à peser dans les grandes affaires du monde se résume à se féliciter d'un coup d'Etat inspiré par Washington contre le président démocratiquement élu du Venezuela avant d'apprendre qu'il a échoué ?

On ne peut pas affaiblir ce qui est déjà faible. Et ce n'est pas parce qu'on disposerait d'un ministre européen des affaires étrangères que celui-ci aurait de l'influence s'il n'est pas soutenu par les 25 gouvernements. Les profondes divergences entre Européens sur le principe de la guerre préventive, qui est la négation même de la Charte des Nations Unies, montrent qu'aussi longtemps qu'il n'y a pas consensus entre les 25, il est impossible de peser sur les affaires du monde. Avec ou sans « ministre des affaires étrangères européen ».

« La victoire du « non » sera une victoire des USA de George W. Bush » (Lionel Jospin, Claude Allègre et Pierre Mauroy)

C'est exactement le contraire ! Bush espère la ratification de la Constitution puisqu'elle consolide le lien de soumission des Européens aux USA : article I,41,2 : *« La politique de l'Union (...) respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique Nord pour certains Etats membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'OTAN **et elle est compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre** »* et article I,41,7 : *« Les engagements et la coopération dans ce domaine [en cas d'agression] demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'OTAN **qui reste, pour les Etats qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre.** »*

Qui détient la plus haute responsabilité militaire à l'OTAN ? Un officier US. Qui est le chef suprême de cet officier ? Le Président des États-Unis.

Il suffit de lire le Livre Blanc publié par le gouvernement de Tony Blair pour se rendre compte à quel point ce traité constitutionnel consacre la victoire du modèle anglo-saxon et l'avancée vers une zone euro américaine dans laquelle disparaîtra le modèle européen. D'ailleurs, un partisan du « oui » ne l'a pas

caché. Dans *Le Monde* des 25-26 juillet 2004, Jean-Claude Casanova écrivait :
 « *cette Constitution consacre le triomphe politique de la Grande Bretagne puisqu'elle aboutit à une Europe dans laquelle le Royaume-Uni serait à la fois le pivot politique parce qu'elle en aurait fixé les règles et les limites, et la charnière avec les Etats-Unis dont il est le voisin et parent. Dans l'Euramérique qui se profile, l'Angleterre tient un rôle central.* »

« **Ce traité est le plus dynamique de tous les traités européens** » (Strauss-Kahn, p.99).

Invoquant ce que, dans le jargon, on appelle les « clauses passerelles » et les « coopérations renforcées », il prétend qu'ainsi la clause de l'unanimité peut être surmontée, ce qui fournirait des opportunités d'avancées significatives.

C'est passer sous silence que « *en cas d'opposition d'un parlement national [à l'usage de la clause passerelle] la décision européenne n'est pas adoptée* » (article III-444,3) et que « *l'autorisation de procéder à une coopération renforcée est accordée par une décision européenne du Conseil, statuant à l'unanimité* » (article III-419,2). Dans tous les cas de figure, on retrouve d'une manière ou d'une autre, l'exigence de l'unanimité. Une réalité s'impose : si cette Constitution est ratifiée, il sera impossible de la modifier avant de très nombreuses années. Nos enfants comme nos petits enfants auront à la subir.

« **Un million de citoyens pourront modifier la Constitution** » (Cohn-Bendit, Lipietz, Mamère)

Le droit de pétition (dont on sait à quel point il est peu efficace sur le plan national) ne permet pas de modifier la Constitution ; un million de personnes pourront proposer à la Commission un texte qui applique la Constitution. Et la Commission en fera ce qu'elle voudra comme le précise l'Article I-47, 4 : « *Des citoyennes et citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatifs d'Etats membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyennes et citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution* ».

« **Notre « oui » est un « oui de combat** » (les partisans PS et Verts du « oui de gauche »)

Ces gens nous disent : le texte n'est pas franchement bon ; à bien des égards, il ne répond pas à nos attentes ; mais il faut l'adopter pour conserver les quatre ou cinq points positifs qu'il contient ; quant au reste, nous allons nous battre, après la ratification, pour l'améliorer ; notre « oui » s'inscrit donc dans la perspective de ce futur combat. Etrange perversion du raisonnement ! Pour trois raisons, au moins :

1) s'il s'agissait d'enregistrer les quelques progrès résultant des négociations, pourquoi ne pas s'être contenté d'un simple traité s'ajoutant aux quatre venus modifier le traité de Rome depuis 1957 ? Pourquoi avoir donné une force

constitutionnelle (article I-6) à un texte qui, avant tout, va donner cette force à un projet politique néolibéral ?

2) parce que cela revient à dire : nous ne nous battons pas aujourd'hui contre ce texte, mais rassurez-vous, nous nous battons demain, une fois qu'il sera devenu la Constitution. Quel crédit peut-on accorder à un tel engagement de la part de ceux qui, aujourd'hui, alors que la plupart des 25 gouvernements de l'Union sont conservateurs, promettent une Europe sociale qu'ils n'ont pas réalisée lorsqu'ils dirigeaient douze des quinze gouvernements de l'Union et la Commission européenne ?

3) ils savent pertinemment qu'ils ne pourront pas modifier ce texte. Parce que, cas unique au monde, la Constitution européenne va exiger l'unanimité pour être modifiée. Il sera plus aisé de modifier la Constitution des Etats-Unis que celle de l'Union !

Mais, disent les partisans de ce texte, l'unanimité est requise depuis 1957 pour modifier les traités ; il n'y a rien de nouveau ! C'est un peu vite oublier que cette unanimité se pratiquait d'abord entre 6 Etats, puis 9, puis 12, puis 15 et que les grosses difficultés surviennent depuis que les négociations ont lieu à 25. C'est oublier aussi que les dix Etats qui viennent de rejoindre l'Union n'ont pas vraiment de tradition démocratique, que ces pays, à l'exception de l'ancienne Tchécoslovaquie, n'ont connu pendant des siècles, que des régimes autoritaires et que la plupart d'entre eux apprennent depuis une dizaine d'années l'art du compromis consubstantiel de la construction européenne.

C'est oublier enfin que, pour les huit pays qui furent jusqu'il y a peu des satellites de Moscou, ce qu'ils vivent aujourd'hui, c'est comme une accession à l'indépendance. Leur demander de renoncer dans l'immédiat à cette souveraineté retrouvée ou découverte pour se placer sous les ordres de Bruxelles, c'est ignorer une réalité qui domine le paysage politique de ces pays. Ecoutons leurs intellectuels, lisons leurs éditoriaux et nous saurons qu'il faudra du temps, beaucoup de temps avant qu'ils acceptent de renoncer davantage à leur souveraineté que ce qu'ils ont déjà dû concéder pour adhérer à l'Union européenne.

La règle de l'unanimité fige la construction européenne dans son état actuel. Elle bloque toute espérance d'approfondissement avant de nombreuses années.

Le « oui » de combat, ce n'est rien d'autre qu'une promesse. Comme celle de Jacques Delors qui, en 1992, promettait : « *acceptez le traité de Maastricht et nous ferons l'Europe sociale tout de suite après* ». Il y a douze ans...

Pour conclure :

On peut tromper les gens un temps ; on ne peut pas les tromper tout le temps. Agissons pour que le jour du référendum, les partisans d'un « oui de gauche » n'aient trompé qu'eux-mêmes et que triomphe un « non de gauche » qui est en fait un « oui » à l'Europe, mais à l'Europe des peuples, pas à celle des marchands et des marchés.

« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho... » (Jean Jaurès)

Raoul Marc Jennar

Docteur en science politique, chercheur auprès de l'Unité de Recherche, de Formation et d'Information sur la Globalisation (URFIG), militant de gauche, signataire de « l'Appel des 200 »



Dernier livre paru de Raoul Marc Jennar : *Europe, la trahison des élites*, Fayard éd., 252 p., 18 €.

[1] « [Le vrai, le faux sur le Traité constitutionnel](#) », mis à jour le 4 novembre 2004, disponible sur le site *Oui Socialiste*.

[2] *Oui ! Lettre ouverte aux enfants d'Europe*, de Dominique Strauss-Kahn, Grasset, 2004.

[3] Le texte complet du traité de la Constitution peut être téléchargé sur le site du [Parlement européen](#).

Les arrières-pensées de l'affaire Al Manar

Analyse

À l'issue d'une tentative du Conseil supérieur français de l'audiovisuel d'interdire à Eutelsat de diffuser en Europe la chaîne libanaise *Al Manar*, une convention provisoire avait été signée ces jours-ci entre l'opérateur et le Conseil. Cependant, considérant que cet accord a immédiatement été violé, le Conseil a entrepris une nouvelle action en vue de l'interdiction. L'imbroglio juridique révèle les contradictions de la doctrine française en matière de liberté d'expression audiovisuelle.

Dans *Le Monde*, le président du Conseil, Dominique Baudis, explique que son intention de départ était d'interdire la diffusion en Europe sur Eutelsat, mais que la législation ne lui en donnait pas le pouvoir. Aussi s'est-il efforcé de faire changer la loi dans un sens plus répressif. Mais, même sous l'empire du nouveau texte, le Conseil d'État n'a pas pu sanctionner *Al Manar*. Force est de constater que, juridiquement, il est impossible d'agir. Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a d'ailleurs annoncé, le 2 décembre au Sénat, qu'il proposerait à nouveau de modifier la loi pour pouvoir interdire la chaîne. Une concertation sera bientôt conduite par le Conseil européen des ministres de la Culture et de la Communication.

Ces différentes autorités réagissent, non sans raisons, mais de manière inappropriée, au scandale de la diffusion par la chaîne libanaise d'une série adaptée du *Protocole des sages de Sion*. Cependant, ce texte antisémite, qui est un faux fabriqué il y a un siècle par la police tsariste, est considéré par les tribunaux français comme une œuvre de fiction, condamnable moralement, mais pas pénalement. Rien ne peut donc s'opposer à sa transposition à l'écran. Et l'on ne comprend pas très bien comment un texte, certes nauséabond, pourrait être en vente libre en librairie, mais interdit à la télévision. La proposition française implique donc une redéfinition du droit d'expression dans

l'Union, voire une modification de la Convention européenne des Droits de l'homme.

De son côté, Roger Cukierman, président du Conseil représentatif des institutions juives de France, dénonce dans le même quotidien les « mauvaises fréquentations » de la France. Son argument principal laisse apparaître que plus encore qu'un programme particulier, ce qui motive son militantisme en faveur de l'interdiction de la chaîne est qu'elle relaye la pensée du Hezbollah, parti politique libanais et organisation armée de résistance à l'occupation israélienne.

Dès lors, on comprend mieux la passion soulevée par ce dossier. Il ne s'agit pas d'interdire un programme. D'autant que la série a été diffusée en 2003, qu'*Al Manar* en a reconnu le caractère odieux et l'a retirée de l'écran. Non, il s'agit d'interdire la chaîne, c'est-à-dire d'interdire au Hezbollah de s'exprimer en Europe. On touche là à une autre particularité du « paysage audiovisuel français » : si les partis politiques sont autorisés à éditer des journaux, ils ne peuvent détenir de chaînes de radio ou de télévision. Celles-ci sont toutes soumises à une obligation de pluralité à l'intérieur même de leurs programmes. L'État, qui n'a renoncé au monopole des médias audiovisuels que depuis une vingtaine d'années, continue à disposer de journaux audiovisuels (et de chaînes pour les diffuser). Georges Pompidou les qualifiait de « voix de la France » et ses successeurs les présentent habilement comme des services publics, ce qu'ils ne sont évidemment pas. En définitive, en contradiction avec les principes constitutionnels, l'État entend conserver le monopole de la propagande politique audiovisuelle.

Dernière observation, M. Cukierman est plus sioniste que les Israéliens : en effet, il lui paraît indispensable d'interdire cette chaîne alors qu'elle est autorisée en Israël même. Cette orientation, qui l'a conduit à soutenir le Front national, le pousse à tenir des propos toujours plus excessifs : il conclut sa tribune en invitant les enfants de France à préserver « une République saine physiquement ».

Réfugié en France, le général Aoun se réjouit dans *Le Figaro* des pressions exercées à sa demande par les États-Unis contre son propre pays et contre la Syrie. Sans remords, il affirme que la guerre du Liban n'était pas une guerre civile, mais une résistance à un envahisseur islamo-progressiste et palestinien. Et il regrette de ne pas avoir pu y mettre fin par un « Septembre noir » à la jordanienne, c'est-à-dire en massacrant les foyers de réfugiés palestiniens. Ce texte constitue sans aucun doute un appel au meurtre de masse, mais il ne semble pas avoir soulevé d'indignation.

Le lieutenant-général Peter Leahy s'interroge dans *The Age* sur les réformes de l'armée australienne. Il note que cette armée n'a plus pour seule mission de défendre le territoire, mais de projeter des forces tous azimuts, là où les intérêts du pays sont en jeu. Bref, loin de ne servir que de supplétifs aux forces états-uniennes, cette armée doit servir à maintenir la zone d'influence océanique.

Le cabinet du nouveau patron de la CIA, Porter Goss, a commencé une contre-offensive médiatique pour justifier la purge en cours. Ainsi, l'ancien agent de la CIA Ron Marks assure, dans le *Washington Times*, que le personnel de l'agence approuve la reprise en main de la direction par Porter Goss. C'est possible, d'autant que seuls les agents révoqués parlent à la presse. Mais c'est incertain,

car les annonces de réorganisation générale ne peuvent qu'inquiéter les personnels.

Le sénateur Norm Coleman, qui préside la sous-commission qui enquête sur le programme pétrole contre nourriture, exige la démission de Kofi Annan dans le *Wall Street Journal*. Il est avéré que le fils du secrétaire général des Nations unies a reçu pendant huit ans des indemnités d'une société participant à ce programme. Les sénateurs états-uniens y voient la preuve de la corruption de M. Annan et une bonne raison pour se débarrasser de lui. Avec onctuosité diplomatique, l'ambassadeur états-unien à l'ONU a déclaré qu'il ne voulait pas anticiper sur les conclusions de l'enquête et provoquer le chaos, mais que l'ONU devait coopérer avec le Sénat pour lever les ambiguïtés.

On retrouve là la technique classique du département d'État : poser des exigences qui atteignent la souveraineté de leur interlocuteur en sachant qu'elles ne pourront pas être acceptées, et signifier qu'un refus serait la preuve d'une culpabilité. Ainsi, M. Annan ne peut accepter de soumettre l'ONU au Sénat des États-Unis, et ce faisant, il se condamne lui-même en donnant l'impression qu'il fuit la justice.

De son côté, Kofi Annan profite de la publication du rapport *Un monde plus sûr*, pour observer à voix haute, dans *Le Monde* et le *Los Angeles Times*, que la campagne dont il fait l'objet intervient alors qu'il tente de rendre l'ONU plus efficace, et à un moment où les États-Unis veulent la dissoudre.

Réseau Voltaire

Dominique Baudis

Ancien journaliste, maire de Toulouse (1983-2001), député français et député européen et président du comité éditorial du Figaro (2000-2001), Dominique Baudis est président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Il est membre du Comité d'honneur de l'association France-Israël et a représenté en France les intérêts du Carlyle Group.

« À propos d'Al-Manar... et de nombreuses autres chaînes »

Source : Le Monde

Référence : « À propos d'Al-Manar... et de nombreuses autres chaînes », par Dominique Baudis, *Le Monde*, 1er décembre 2004.

Des voix s'élèvent pour protester contre la convention passée par le **Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)** avec la chaîne libanaise *Al-Manar*. Cette décision demande une explication.

Rappelons tout d'abord que le CSA s'est toujours montré particulièrement vigilant sur les questions de racisme, d'antisémitisme ou d'incitation à la haine. Nous agissons fréquemment par des sanctions et des mises en garde sur les télévisions ou radios diffusées en France. Mais comment faire quand les images sont diffusés par satellite, comme c'est le cas pour *Al-Manar*, alors que certaines de ces chaînes diffusent des programmes ouvertement racistes, antisémites et faisant l'apologie de la violence ? Le CSA n'a pas fui ses responsabilités et, dès janvier dernier, a saisi le parquet de Paris au sujet d'un feuilleton antisémite diffusé par *Al-Manar*. En dépit de nos demandes, Eutelsat

a refusé de mettre fin à la diffusion d'*Al-Manar* et de nombreuses autres chaînes non conventionnées. Face à un vide juridique devant lequel nous nous trouvons concernant ces chaînes envoyant en toute illégalité, sans convention, des programmes contestables nous avons alerté le gouvernement. Le CSA souhaitait exercer lui-même ce pouvoir d'imposer le retrait d'une telle chaîne, mais ce pouvoir a été confié au Conseil d'État. Si nous l'avions obtenu, nous aurions aussitôt ordonné à Eutelsat de mettre fin à la diffusion d'*Al-Manar*. Nous avons donc saisi le Conseil d'État pour demander de mettre fin à la diffusion d'*Al-Manar* en raison du caractère raciste et antisémite de certains programmes. Les défenseurs de la chaîne ont, pendant l'audience, reconnu que la diffusion de la série avait été une faute grave et ils ont exprimé le souhait de se faire conventionner par le CSA. Sensible à cet argument, la cour a rejeté notre demande. Le Conseil d'État considérait donc que les diffusions antérieures et illicites de la chaîne ne constituaient pas un motif suffisant pour en demander l'arrêt dès lors qu'*Al-Manar* prenait des engagements pour l'avenir. Le 21 septembre dernier, *Al-Manar* a déposé son dossier, s'engageant à respecter la loi française et à ne pas diffuser de programmes susceptibles d'inciter à la violence ou à la haine pour des raisons de religion et de nationalité. Le CSA a donc instruit cette demande conformément à l'avis du Conseil d'État. Nous avons posé les conditions les plus draconiennes et nous avons imposé le texte le plus rigoureux imposé à une chaîne de télévision et nous avons limité cette convention à une durée d'un an alors que la durée des conventions est toujours de cinq ans. *Al-Manar* a accepté de se soumettre à ces dispositions. Les programmes d'*Al-Manar* sont suivis par des observateurs arabophones qualifiés et assermentés. Toute infraction aux engagements de la convention souscrite par *Al-Manar* ferait bien évidemment l'objet de procédures de sanction qui peuvent aller jusqu'à la résiliation unilatérale de la convention, ce qui mettrait consécutivement Eutelsat dans l'obligation de cesser la diffusion de la chaîne.

Ce débat autour d'*Al-Manar* présente au moins le mérite de mettre en évidence la difficulté de la régulation à l'échelle internationale. Car la chaîne libanaise est un arbre qui cache la forêt des autres chaînes venues de partout, mais surtout du Proche et du Moyen-Orient, et qui posent souvent les mêmes problèmes. La chaîne iranienne arabophone *Al-Alam* a ainsi diffusé le même feuilleton antisémite qu'*Al-Manar*. Le CSA ne peut pas endiguer ce flot d'images s'il est seul et sans moyens juridiques suffisants. Il serait injuste et illusoire de demander au seul CSA français de contenir la guerre des images qui fait rage dans le monde, nous sommes le seul pays où ces chaînes sont diffusées à tenter de faire quelque chose. Je souhaite vivement que le président de la République, le gouvernement et le Parlement se saisissent de cette question et adaptent la loi afin qu'elle permette de relever les défis d'une télévision mondialisée. Nous devons également mieux coordonner notre action avec les pays européens.

Roger Cukierman



Roger Cukierman est président du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif).

« Ma douce France, tes fréquentations m'inquiètent »

Source : Le Monde

Référence : « Ma douce France, tes fréquentations m'inquiètent », par Roger Cukierman, *Le Monde*, 1er décembre 2004.

Ma douce France, je t'aime tant, toi qui m'as tout donné, toi, si belle, si généreuse. Mais tu devrais résister aux mauvaises fréquentations ! Tu as accueilli Yasser Arafat dans un geste humanitaire qui ne peut être contesté, mais tu n'aurais pas dû l'accueillir avec autant de faste car tu savais que cet homme avait les mains tâchées de sang. Pourquoi as-tu adopté le silence sur les causes de sa mort, permettant ainsi aux rumeurs d'un empoisonnement de circuler sur la Terre entière ? Tu savais qu'il était un chef de guerre qui finalement n'a pas su se résoudre à la paix et a fait le malheur de son peuple. Pourquoi participes-tu à une réécriture de l'Histoire en indiquant dans son certificat de décès que Yasser Arafat est né à Al-Qods (Jérusalem) alors qu'il est né au Caire.

Tu connais certainement cette série diffusée par la chaîne de télévision *Al-Manar*, dans laquelle des acteurs déguisés en juifs religieux égorgent, dans d'horribles gros plans, un enfant réputé chrétien et recueillent le sang pour la fabrication du pain azyme. Ces images qui rappellent les accusations antisémites du Moyen-Age ont été diffusées aux 2,5 millions de foyers français équipés d'antennes paraboliques et ce, pendant la période de ramadan de l'automne 2003, au risque d'attiser la haine contre les juifs. Jean-Pierre Raffarin avait exprimé son indignation et avait annoncé son intention d'interrompre la diffusion d'*Al-Manar*, la chaîne du Hezbollah. Pourquoi les promesses n'ont-elles pas été tenues ? Comment as-tu pu accepter que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) fasse d'*Al-Manar* un « media grata » en France et dans toute l'Europe ? Veux-tu pour nous, tes enfants, des télévisions de haine qui incitent à la violence et qui exaltent les kamikazes ? Veux-tu que les penseurs du Hezbollah éduquent nos enfants ? Pourquoi as-tu autorisé de telles horreurs alors que se réunit, chaque mois, un comité interministériel pour lutter contre l'antisémitisme ? Pourquoi tant d'incohérences au risque de compromettre tous tes louables efforts contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations ?

Il suffit de voir la lettre dont les neuf sages du CSA ont accompagné la convention d'*Al-Manar* pour comprendre qu'ils ont agi à contrecœur. Les membres du CSA ont certainement dû céder aux pressions des pays qui parrainent le Hezbollah. Comment peux-tu accepter le principe même de telles pressions ? Pourquoi ne leur résistes-tu pas ? Je sais que ton nom, ma douce France, est adoré, adulé, acclamé dans le tiers-monde, ne te laisse pas enivrer par des cris que tu ne souhaiterais pas entendre. Ma mère me disait : « Quand on a de mauvaises fréquentations, on risque d'attraper de mauvaises maladies » Ma douce France, sois plus prudente, tes enfants ont besoin d'une République saine physiquement, et surtout moralement !

Michel Aoun



Ancien Premier ministre du Liban (1988-1990) en exil à Paris depuis 1991, le général Michel Aoun est le dirigeant du Courant patriotique libre (CPL) qui milite, en France et aux États-Unis, contre la présence syrienne au Liban.

« La Syrie est un pompier pyromane ! »

Source : Le Figaro

Référence : « La Syrie est un pompier pyromane ! », par Michel Aoun, *Le Figaro*, 30 novembre 2004. Ce texte est adapté d'une interview.

Je pense que l'attitude des États-Unis à l'égard du régime de Damas a fondamentalement changé. D'abord, il y a eu le *Syria Accountability and Lebanese Sovereignty Restoration Act*, une loi pour laquelle mes amis et moi avons fait du lobbying dès avant le 11 septembre 2001. Elle prévoit des sanctions pour contraindre la Syrie à ne plus soutenir les groupes terroristes, à respecter la souveraineté du Liban et à s'engager enfin sur la voie de vraies réformes politiques et économiques. Ensuite, il y a eu le vote de la résolution 1559 du Conseil de sécurité de l'ONU présenté par la France et les États-Unis et qui vise explicitement la Syrie et le Hezbollah. Les sanctions économiques donnent déjà des résultats. La combinaison du *Syria Accountability Act* et de la résolution 1559 nous fournit un parapluie sous lequel le peuple libanais peut déjà s'exprimer plus librement, malgré les interdits du ministère de l'Intérieur. Beaucoup de résolutions de l'ONU restent lettre morte, mais quand les grandes puissances veulent en faire appliquer certaines, elles y parviennent ! Cela est d'autant plus vrai que le régime syrien est fragile. Les États-Unis ont cautionné de façon implicite par le passé l'invasion du Liban, mais aujourd'hui la situation est différente. La Syrie est le point de rencontre de toutes les organisations terroristes et sans résoudre ce problème on ne peut pas avancer dans la région. La Syrie est un régime terroriste et si je n'ai pas de preuves formelles de son implication dans l'enlèvement des journalistes français, **Christian Chesnot** et **George Malbrunot**, j'ai des preuves pour d'autres actions.

Déjà, la guerre au Liban a été causée par les infiltrations de Palestiniens organisées par la Syrie. C'est elle qui a déstabilisé le Liban pour avoir le prétexte, ensuite, de le stabiliser ! Si **George W. Bush** veut démocratiser la région, il doit faire revivre ce qu'avant la guerre on appelait le « modèle libanais ». Il ne faut pas croire que la guerre au Liban était une guerre civile. Ce fut une guerre contre un front islamo-progressiste et palestinien importé au Liban et ce que la Jordanie a fait lors du fameux « Septembre noir », le Liban ne l'a pas pu.

J'invite tous les partis et toutes les forces vives du Liban, ainsi que l'État syrien, à participer officiellement à un dialogue ouvert, qui aura lieu dans un pays sûr, pour tenter de parvenir à un accord sur le retrait des quelque 20 000 soldats syriens stationnés au Liban. Mais j'appelle aussi l'opposition dans toutes ses composantes à se regrouper si la Syrie et ses partisans déclinent notre offre afin de parer à toutes les éventualités.

Peter Leahy



Le Lieutenant Général Peter Leahy est le commandant en chef de l'Armée de terre australienne.

« Comment l'armée apprend des conflits passés »

Source : The Age

Référence : « How the army is learning from past conflicts », par Peter Leahy, *The Age*, 1er décembre 2004.

Le commentateur des affaires militaires Hugh White a affirmé que l'armée voulait tourner le dos aux leçons du Timor Oriental et se focaliser sur les leçons de l'Irak. Il a également affirmé que l'armée australienne allait se transformer pour être davantage en adéquation avec l'armée états-unienne. Ces deux affirmations sont fausses.

Afin d'assurer ses missions futures, l'armée australienne doit avoir une organisation plus flexible, plus adaptable et agile, capable de gérer toute une série de situations complexes dans différents types d'environnement et avec différents alliés. L'Australie prépare une armée capable de défendre son territoire et de se déployer dans n'importe quel endroit où ses intérêts sont en jeu. Comme le montre nos déploiements depuis 15 ans, cela peut être sur n'importe quel continent. La décision de savoir où nous nous battons et avec qui n'appartient pas à l'armée.

Auparavant, nous devions seulement défendre l'Australie, mais aujourd'hui, nous avons des missions variées et nous devons disposer du bon matériel pour cela, ce qui passe par la création d'unités rapides et protégées. Nous devons également renforcer nos structures et notre logistiques. Nous ne regardons pas l'avenir en songeant au passé, mais au missions du futur.

Ron Marks

Ron Marks a servi pendant 16 ans à la CIA et a été conseiller sur les questions de renseignement de Bob Dole et Trent Lott.

« La route de la réforme de la CIA »

Source : Washington Times

Référence : « Road to CIA reform », par Ron Marks, *Washington Times*, 1er décembre 2004.

Ceux qui lisent la presse peuvent penser que **les remplacements de personnel à la CIA** organisés par **Porter Goss** créent des émeutes dans l'agence. Il n'en est rien. Les protestations sont surtout embarrassantes pour ceux qui les émettent et qui laissent largement penser qu'ils croyaient que leur fonction leur appartenait.

Dans son effort pour construire sa propre équipe, M. Goss a réalisé la première étape du long chemin de la réforme du renseignement. La triste réalité est que le renseignement américain est obsolète depuis la fin de la Guerre froide. Sous **Bill Clinton**, un tiers du budget et du personnel a été supprimé et rien ne fut fait pour faire face à un nouveau monde très différent. Depuis le 11 septembre,

l'administration Bush a commencé cette nécessaire réforme. Le premier défi consiste à renouveler le personnel. Le président a prévu d'augmenter de 50 % les agents de terrain et les analystes. Ce sang neuf va permettre des progrès dans la guerre au terrorisme, mais encore faut-il bien diriger ces nouveaux venus. **George Tenet** avait raison sur une chose : il faut cinq ans pour former totalement un nouvel entrant dans l'agence. Toutefois, les nouveaux ne toléreront pas les lenteurs de l'ancienne bureaucratie et il va falloir s'inspirer des succès du **Pentagone** dans son organisation interne. Dans un deuxième temps, il va donc falloir adapter les structures à Langley pour permettre un développement des opérations sous couverture et s'inspirer du secteur privée dans la gestion du flot d'information. Il faudra également que la CIA s'adapte à la nouvelle stratégie de sécurité et qu'elle mette fin à son protectionnisme bureaucratique concernant ses informations. Ces réformes de base ne seront pas facile à mener.

Norm Coleman



Norm Coleman est sénateur républicain du Minnesota. Il est président de la Sous-Commission permanente du Sénat états-unien sur les Investigations et membre de la Commission des Affaires étrangères.

« Kofi Annan doit s'en aller »

Source : Wall Street Journal

Référence : « Kofi Annan Must Go », par Norm Coleman, *Wall Street Journal*, 1er décembre 2004.

Il est temps pour **Kofi Annan** de démissionner.

Depuis sept mois, le sous-comité des Investigations du Sénat, que je préside, a conduit une enquête bipartite sur le scandale du programme « **pétrole contre nourriture** », un programme visant à aider les Irakiens. Notre commission a rassemblé une masse de preuves démontrant que malheureusement Saddam Hussein l'a détourné ce qui lui a permis de gagner 21 milliards de dollars malgré les sanctions de l'ONU. Nous continuons à rassembler des preuves démontrant qu'il a utilisé d'éminents membres de l'ONU, comme la France et la Russie, et de nombreux responsables étrangers pour exploiter le programme à son avantage. Il a corrompu des responsables étrangers, des journalistes et même un responsable de l'ONU pour saper le soutien international aux sanctions. Il a également donné des centaines de milliers voire des millions de dollars à des groupes terroristes.

Face à toute les preuves que nous avons rassemblés, Kofi Annan doit démissionner car la pire fraude de l'histoire de l'ONU a eu lieu sous sa direction et que tant qu'il restera à la tête de cette organisation la lumière totale sur cette affaire ne pourra pas être faite. Grâce à ce programme et à cause des échecs de l'ONU, Saddam a pu rester au pouvoir et renforcer son armée. Le programme qui devait soulager les souffrances des Irakiens a augmenté leurs souffrances. Les fonds de ce programme servent peut-être encore à financer les insurgés. Il semble que pour parvenir à détourner ce programme, Saddam Hussein a corrompu Benon Sevan et Kojo Annan, fils de Kofi Annan. Il faut respecter la présomption d'innocence, mais il n'est pas normal que Kofi Annan continue d'accéder aux informations sur l'enquête en cours dans ces conditions. Il doit démissionner et les documents de l'ONU demandés par ma commission doivent

nous être remis.

Kofi Annan



Kofi Annan est secrétaire général de l'Organisation des nations unies (ONU).

« Comment rendre le monde plus sûr ? »

Source : Le Monde

, Los Angeles Times

Référence : « Comment rendre le monde plus sûr ? », par Kofi Annan, *Le Monde*, 2 décembre 2004. Ce texte est adapté de l'avant propos du rapport *Un monde plus sûr* de l'ONU.

Un extrait moins long du même texte a été publié par le *Los Angeles Times* : « U.N. Blueprint for a More Secure World », 2 décembre 2004.

« A way forward on global security », *International Herald Tribune*, 3 décembre 2004.

Il y a 15 ans, le monde était profondément divisé sur les questions stratégiques de développement économique et on considérait que l'ONU était incompétent sur ce sujet, ou pire, qu'elle était le défenseur de gouvernements corrompus des pays en voie de développement. Aujourd'hui, les choses ont changé et le débat sur la politique de développement est fondé sur ce dont chacun a besoin pour atteindre le développement. Le sommet du Millenium en 2000, les conférences de l'ONU sur le financement du développement à Monterrey et sur le développement durable à Johannesburg en 2002 ont conduit à un consensus global sur la façon de développer les économies, diminuer la pauvreté et protéger l'environnement. Les huit objectifs de développement du Millenium, définis il y a quatre ans, constitueront les points de référence pour mesurer les progrès en 2015.

Il n'est malheureusement absolument pas certain que ces objectifs seront atteints en 2015, notamment en Afrique sub-saharienne, mais au moins la lutte pour y parvenir nous a permis de parvenir à un accord sur ce qu'il convient de faire. Malheureusement, concernant les moyens de rendre le monde plus sûr, nous ne sommes pas parvenus à un tel compromis. Le compromis global contre le terrorisme a vite éclaté avec les disputes de la Guerre d'Irak qui sont apparues comme révélatrices de divisions sur des questions plus fondamentales sur la lutte contre le terrorisme, l'usage de la force et la place de l'ONU dans un monde unipolaire. Ces questions ont pris le pas sur le débat des années 90 sur les limites de la souveraineté des États.

Il y a un an, pour suggérer des réponses à de telles questions, j'ai désigné un **groupe de 16 personnalités éminentes** et je leur ai demandé d'évaluer les menaces que l'humanité affronte aujourd'hui et de proposer les changements nécessaires, à la fois dans nos politiques et dans nos institutions, pour leur faire face. Le 2 décembre, ils remettent leur rapport, *Un monde plus sûr. Notre responsabilité partagée* dans lequel ils donnent 101 recommandations afin de forger une réponse commune aux menaces communes. Il comporte une explication claire du droit d'autodéfense, des lignes directrices pour l'utilisation de la force, un accord pour une définition du terrorisme, des propositions pour prévenir une prolifération nucléaire en cascade et pour améliorer la biosécurité et enfin une série de recommandations pour rendre l'ONU plus efficace en

actualisant les organes de décision. Ce rapport expose également les interactions de notre époque et comment une catastrophe affecte tout le monde. On ne pourra pas lire ce document et continuer à croire que rendre ce monde plus sûr n'est pas en réalité une responsabilité collective, ainsi que l'intérêt de tous. La balle est manifestement dans le camp des dirigeants politiques du monde. Je les exhorte à se saisir de ce texte et à le mettre en pratique.

Voltaire

Voltaire est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale. *Voltaire* est publié par les Éditions

Thomas Paine, 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France (SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny).

Directeur de la publication : Thierry Meyssan.

ISSN 1762-5157. Dépôt légal à parution. *Voltaire* est publié 200 fois par an et distribué à ses abonnés par courrier électronique au format PDF.

Prix au numéro (AlloPass) : Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zélande 2,99 \$; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

Abonnements

trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

annuel : particuliers 72 €, institutions et sociétés 180 €.

Paiement électronique sécurisé : www.reseauvoltaire.net/abonnement.php .